



Direction de la propreté et de l'eau
Direction des finances et des achats

2025 DPE 19 DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2025

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2025 à la somme de 112,6 M€ pour la section d'exploitation et 67,0 M€ pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- le report des résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2024 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Ainsi, il convient de reprendre en section d'investissement le résultat cumulé de -11,5 M€ constaté au compte administratif 2024. Compte-tenu des restes à réaliser qui s'élèvent à 5,8 M€ en section d'investissement, le résultat d'exploitation

cumulé de 15,1 M€ constaté au compte administratif 2024 est affecté en totalité en recettes de la section d'investissement.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2025.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme, hors autorisations de programme financières et pour ordre, est diminué de 2,2 M€ sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement. Cette évolution se compose des nouvelles inscriptions proposées, soit 9,5 M€, et de l'annulation de 11,7 M€ dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2024.

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 9,5 M€ dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Reconstruction de l'égout Evangile : 8,0 M€

Une nouvelle AP est proposée pour financer la reconfiguration du réseau public d'assainissement de la rue de l'Evangile (18^e) consécutivement au tracé de la voie ferrée du Charles de Gaulle Express. Les dépenses engagées sont couvertes par des recettes perçues auprès de SNCF Réseau.

Aménagement de voirie : 1,0 M€

Cette augmentation est demandée pour accompagner les travaux de voirie.

Logistique : 0,5 M€

Cette demande vise à prendre en compte le coût de renouvellement des dégrilleurs des équipements de Mazas et Blanqui.

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2024, 20 millésimes de 2017 à 2024 ont été passés à caducs pour un montant total de crédits annulés de 7,7 M€. Ces reliquats sont issus pour 4,0 M€ de travaux dans les locaux, pour 1,0 M€ de travaux sur les branchements de particuliers au réseau d'assainissement, pour 0,6 M€ des travaux au titre de la collecte séparative des urines, pour 0,6 M€ de crédits d'acquisition de matériel d'exploitation, pour 0,4 M€ d'études préalables à travaux, pour 0,3 M€ des travaux de réhabilitation dans le secteur Sorbier-Amandiers, pour 0,3 M€ des travaux de sécurité et pour 0,2 M€ de la réhabilitation des réservoirs de chasse. Cinq annulations partielles sont également proposées pour 4,0 M€ correspondant à un ajustement des crédits ouverts aux coûts actualisés des investissements, dont 1,5 M€ relatifs aux stations de gestion locale, 0,7 M€ aux travaux de sécurité, 0,7 M€ au réseau de fibre optique, 0,6 M€ aux travaux de réparation des ouvrages et 0,6 M€ aux travaux sur les voies privées.

Le montant global de crédits annulés dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève ainsi à 11,7 M€.

CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits de paiement sont diminués de 7,9 M€ en dépenses et augmentés de 9,5 M€ en recettes, hors restes à réaliser 2024 (5,8 M€ en dépenses) et reprise du résultat d'investissement constaté au compte administratif 2024 (11,5 M€ en dépenses). Le montant total des inscriptions dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève donc à 9,5 M€, portant le montant total de crédits votés à 76,4 M€ en dépenses et en recettes.

1-1 Recettes d'investissement

a) Résultat de l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2024 (15,1 M€) est affecté en totalité en recettes à la section d'investissement sur le compte 1068 afin de couvrir les restes à réaliser et le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2024 ; ce dernier, d'un montant de -11,5 M€, est repris en dépenses de la section d'investissement (chapitre D001).

b) Participation SNCF Réseau

Dans le cadre de la convention de financement conclue avec SNCF Réseau portant sur la reconfiguration du réseau public d'assainissement de la rue de l'Evangile (18^e arrondissement) consécutivement au tracé de la voie ferrée du Charles de Gaulle Express, le montant des subventions d'investissement inscrites au budget primitif 2025 à hauteur de 7,3 M€ est actualisé en hausse de 2,1 M€ pour s'élever à 9,4 M€.

c) Opérations d'ordre

Le virement de la section d'exploitation est diminué de 4,0 M€. Le montant total du chapitre 021 s'établit ainsi à 5,7 M€ pour l'exercice 2025.

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, compte 28) est augmenté de 0,2 M€ pour être ajusté au montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 33,2 M€. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, compte 68).

d) Emprunts et dettes assimilés

Il est proposé une diminution de l'emprunt d'équilibre de l'exercice de 4,0 M€, ramenant le montant de l'emprunt d'équilibre à 6,3 M€ contre 10,3 M€ inscrits au budget primitif.

1-2 Dépenses d'investissement

Dans le cadre du présent budget supplémentaire, le montant des crédits de paiement est augmenté de 9,5 M€, dont 5,8 M€ au titre des restes à réaliser.

a) Résultat de l'exercice précédent

Le résultat de la section d'investissement constaté au compte administratif 2024 est inscrit en dépenses pour un montant de 11,5 M€.

b) Diminution des dépenses d'équipement de 1,9 M€ (RAR inclus)

Cette diminution reflète des décalages sur les branchements particuliers (-1,1 M€) et sur les travaux de réparations des ouvrages (-0,9 M€).

c) Diminution des remboursements d'emprunt de 0,2 M€

Le chapitre 16 comprend d'une part le remboursement des emprunts bancaires dont le montant actualisé est en hausse de 0,1 M€ (nature 1641) et d'autre part l'annuité de remboursement des avances sur les aides accordées par l'AESN (compte 1678) dont le montant est actualisé en diminution de 0,3 M€.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les crédits inscrits en section d'exploitation sont diminués de 3,3 M€ en dépenses (RAR inclus) et en recettes.

2-1 Recettes d'exploitation

Au chapitre 70, la redevance d'assainissement « part collecte » est diminuée de 3,3 M€ conformément aux prévisions actualisées d'Eau de Paris après constat de la baisse de consommation d'eau potable sur l'année 2024. La redevance pour l'exercice 2025 est projetée à 77,1 M€.

2-2 Dépenses d'exploitation

Le montant des dépenses d'exploitation est diminué de 3,3 M€ (RAR inclus).

a) Dépenses de gestion du service

Il est proposé d'inscrire une diminution de 0,4 M€ (RAR inclus) sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », afin notamment de prendre en compte une réimputation de crédits sur le chapitre 012 au titre de la cybersécurité.

b) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels et assimilés sont augmentées de 0,9 M€, dont 0,5 M€ au titre notamment de l'augmentation des cotisations à la CNRACL et 0,4 M€ de bascule depuis le chapitre 011.

c) Charges financières (chapitre 66)

Les charges d'intérêt sont ajustées à la baisse de 0,8 M€ compte tenu du volume d'emprunt réalisé sur l'exercice 2024 et des modalités d'emprunt constatées au cours du premier semestre.

d) Dotations aux provisions (chapitre 68)

0,8 M€ est inscrit afin d'augmenter le niveau des provisions pour sinistres à anticiper en 2025, compte tenu des échéances des contentieux en cours.

e) Opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements (chapitre 042, compte 68) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 33,2 M€, en augmentation de 0,2 M€. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en recettes d'investissement (chapitre 040, compte 28).

Le virement à la section d'investissement est minoré de 4,0 M€ pour s'établir à 5,7 M€.

3. EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris